



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025

—
Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 30 avril 2026 n°26/04

—
Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du CCAS

Le règlement budgétaire et financier constitue un document de référence adopté par le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS). Il a pour objet de formaliser et de préciser les règles de gestion budgétaire et financière applicables à l'établissement, dans le respect du Code de l'action sociale et des familles ainsi que de l'instruction budgétaire et comptable M57 (ou M22 selon le cas).

Ce document vise à assurer la cohérence et la lisibilité des pratiques financières, à harmoniser les méthodes de gestion, à sécuriser l'exécution budgétaire et à garantir la continuité des pratiques dans le temps.

Il contribue également à instaurer une culture financière commune au sein des services du CCAS et à encadrer la gestion pluriannuelle des crédits lorsque celle-ci est mise en œuvre.

Conformément aux dispositions applicables, le règlement budgétaire et financier doit être adopté par le Conseil d'administration avant le vote du premier budget suivant son renouvellement.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions applicables aux établissements publics locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable au CCAS (M57 ou M22 selon le régime retenu) ;

Considérant que le Conseil d'administration doit adopter un règlement budgétaire et financier afin d'encadrer les règles de gestion budgétaire et financière de l'établissement ;

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de gestion financière du CCAS ;



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025

Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 30 avril 2026 n°26/04

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du CCAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1er : D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise aux autorités de contrôle dans les conditions réglementaires en vigueur.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le :

Publication effectuée le :

Exécutoire ce jour :

Le Maire,

Romain BERTRAND

